

LETTRE PASTORALE DES EVEQUES  
DE LA PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC.

Nous, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque, Evêques et Administrateur des Diocèses de la Province Ecclésiastique de Québec,

*Au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de la dite Province,*

*Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.*

Pour remplir notre devoir de Pasteurs, nous venons, Nos Très-Chers Frères, vous adresser la parole sur plusieurs questions très-importantes que diverses circonstances ont fait surgir.

*I. Pouvoirs de l'Eglise.*

*Quiconque veut être sauvé, dit le Symbole de Saint Athanase, doit tenir la foi catholique ; quicumque vult salvus esse, necesse est ut teneat catholicam fidem. Et pour arriver à la connaissance certaine de cette foi sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu ; sine fide impossibile est placere Deo (heb. c. 11. v. 6.), il faut écouter l'Eglise dans laquelle J. C. lui-même enseigne, et hors de laquelle on ne peut trouver qu'erreur, doute et incertitude, car elle est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne et le soutien de la vérité ; Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis (1. Tim. c. 3. v. 15.). Elle a reçu mission d'enseigner à toutes les nations tous les commandements de Jésus-Christ ; Docete omnes gente. servare omnia quaecumque mandavi vobis. (Math. c. 28. v. 20).*

Pour remplir cette sublime et difficile mission, il fallait que l'Eglise fût constituée par son divin fondateur sous forme de société parfaite en elle-même, distincte et indépendante de la société civile.

Une société quelconque ne peut subsister si elle n'a des lois, et par conséquent des législateurs, des juges, et une puissance propre de faire respecter ses lois ; l'Eglise a donc nécessairement reçu de son fondateur, autorité sur ses enfants pour maintenir l'ordre et l'unité. Nier cette autorité, ce serait nier la sagesse du Fils de Dieu. Subordonner cette autorité à la puissance civile, ce serait donner raison à Néron et à Dioclétien contre ces millions de chrétiens qui ont mieux aimé mourir que de trahir leur foi ; ce serait donner raison à Pilate et à Hérode contre Jésus-Christ lui-même !

Non-seulement l'Eglise est indépendante de la société civile, mais elle lui est supérieure par son origine, par son étendue et par sa fin.

Sans doute, la société civile a sa racine dans la volonté de Dieu, qui a réglé que les hommes vivaient en société ; mais les formes de la société

---

*AVIS IMPORTANT.—Plus tard les Lecteurs du volume de l'année 1873, seront sans doute tout surpris d'y trouver, à partir de cette page 881 jusqu'à la fin, des faits qui n'ont eu lieu qu'en 1875. Leur étonnement cessera en apprenant par cette note que le Numéro qui aurait dû paraître en Décembre 1873 n'a réellement paru qu'en Novembre 1875.*